

#BON
#PLAN

500 €

**pour ton premier
emménagement**

Si tu as
**entre 16 et
30 ans**, l'aide
est faite
pour toi !

Rives de Moselle accompagne les jeunes du territoire !

La Communauté de Communes souhaite donner un coup de pouce aux jeunes qui veulent s'installer sur son territoire. Ce dispositif qui existait déjà depuis 2021, a été revu à la hausse pour répondre vraiment à leurs besoins.

Qui peut bénéficier de l'aide ?

Les jeunes âgés de 16 à 30 ans qui accèdent pour la première fois à un logement en location sur l'une des 20 communes de Rives de Moselle (parc privé et parc public).

Quelles sont les dépenses éligibles ?

Le dispositif a vocation à financer les meubles et électroménagers de première nécessité (réfrigérateur, plaques de cuisson, literie...).

Comment l'obtenir ?

2 étapes :

- Télécharger le dossier sur le site internet de Rives de Moselle, www.rivesdemoselle.fr ou le retirer au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) du bassin d'emploi de Metz.
- Compléter et retourner le dossier au CLLAJ qui en assure l'instruction.

CLLAJ, Maison des associations
1, rue du Coëtlosquet 57000 Metz
Tél. : 03 87 69 04 18
Mail : contact@boutique-logement.fr

